

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit juin, à 20 h, le conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 12 juin 2026.

Étaient présents :

BIDEAU Daniel
BOGAT Arnold
BREBION Daniel
BROUARD Sophie
CHOIMET Patrice
DEBORDE Aurélie
DUFFY Jessica
DURAND-GUILLOIS Magalie
FAVREAU Christophe
FRAUD François
GIRAUD Françoise
GUILLON Jean-François
HÉREL Régis
KUTER Séverine
LE CLÉACH Raphaëlle
LEBRETON Jean-Pierre
LETOURNEUX Cécilia
MAGRÉ Vincent
MONÉDIÈRE Claire
PARRÉ Patrick
ROCHEDEREUX Marc
ROY Valérie
TESSIER Christine
VIDAL-BLANCHARD Audrey

Étaient excusés et représentés :

BEASSE-EGU Aristide ayant donné pouvoir à Christine TESSIER
NOBLET Pierre-Yves ayant donné pouvoir à Séverine KUTER
GENDRON Laurent ayant donné pouvoir à François FRAUD
CHOIMET Patrice ayant donné pouvoir à Audrey VIDAL-BLANCHARD à partir de la délibération 10

Secrétaire de séance : Audrey VIDAL-BLANCHARD

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUIN 2026**

FINANCES

Budget principal

Approbation du compte administratif 2025

Patrice CHOIMET expose :

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et titres de recette de l'année écoulée d'une collectivité locale. Il est dressé par l'ordonnateur et présenté au vote de l'assemblée délibérante.

VU l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales disposant que dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote.

Considérant la désignation de M. Patrice CHOIMET pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant le retrait de M. Vincent MAGRÉ, maire, pour le vote du compte administratif,

Après avoir pris connaissance des conditions d'exécution du budget communal de l'exercice 2025,

VU l'avis de la commission Ressources, affaires générales et proximité du 03/06/2026,

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le compte administratif 2025 du budget principal de la commune tel que présenté en annexe.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

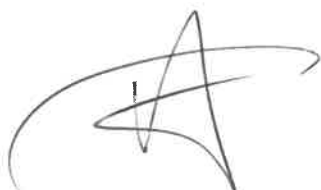
Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 18/06/2026

Le président de séance
Patrice CHOIMET



La secrétaire de séance
Audrey VIDAL-BLANCHARD

